

La salle du Conseil d'État

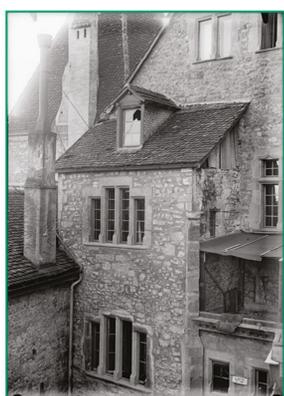
Belvédère seigneurial au 12^e siècle, salle d'audience intégrée au logement du gouverneur sous l'Ancien Régime, l'espace qui accueille aujourd'hui les séances du Conseil d'État a connu plusieurs fonctions prestigieuses, en raison de son orientation favorable et de sa proximité avec le « Grand Poille » médiéval devenu la salle de réunion des assemblées de l'Ancien et du Nouveau Régime.

Belvédère au sommet du palais roman

Du 12^e siècle au milieu du 15^e siècle, l'actuelle salle du Conseil d'État était un belvédère à claire-voies occupant le sommet de la résidence seigneuriale romane, elle-même adossée à une grande *aula*, qui deviendra la Salle des États, dont l'extrémité orientale correspond aujourd'hui à l'antichambre du Conseil d'État.

Exhaussement de l'ancien « palais roman » et réorganisation des appartements

Dès le milieu du 15^e siècle, et en particulier à la suite de l'incendie de 1450 qui détruisit une grande partie du Château primitif, les comtes de Neuchâtel se lancent dans d'importants travaux de reconstruction qui culminent avec Philippe de Hochberg et Marie de Savoie entre 1487 et 1503. Les anciennes constructions romanes sont exhaussées et atteignent leur taille actuelle, alors qu'à l'emplacement de l'actuelle antichambre du Conseil d'État est aménagé un espace d'agrément caractérisé par une loggia couverte d'une voûte d'ogive. Cette voûte aux armes de Bade-Hochberg et le plafond lambrissé de style gothique flamboyant aux armes de Philippe de Hochberg et de Marie de Savoie illustrent le désir qu'ont ces derniers de donner au Château de Neuchâtel, et en particulier à leurs appartements, une somptuosité et des équipements en rapport avec leur statut auprès des cours de Bourgogne puis de France.



Difficile à percevoir aujourd'hui comme un espace d'agrément, la loggia aménagée au 15^e siècle par Marie de Savoie et Philippe de Hochberg, s'ouvrait sur une petite cour et jouissait d'une vue qui n'était pas obstruée par les bâtiments qui ferment aujourd'hui cette cour. (OPAN, fonds ISCP n°371).

Une salle d'audience pour le gouverneur

À partir du 16^e siècle, les souverains de Neuchâtel issus de maisons européennes éloignées ne résident plus dans leur Château et se font représenter par un gouverneur. L'aile sud accueille désormais l'appartement officiel du gouverneur, avec la *chambre d'audience* située dans l'actuelle salle du Conseil d'État, précédée comme aujourd'hui d'une antichambre d'usage traditionnellement polyvalent. À l'étage se trouve la *chambre ordinaire*.

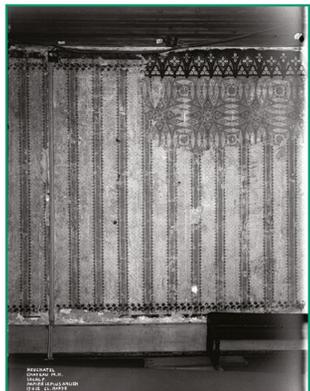
Le gouverneur est associé à un Conseil qui prend, dès 1580, le nom de Conseil d'État. Ce dernier seconde le souverain et son représentant, tout en se chargeant de l'administration et surtout de la justice.



Ses séances se tiennent vraisemblablement dans la salle des États (sauf en hiver), qui jouxte l'appartement du gouverneur.

L'antichambre en 1931. Les aménagements intérieurs et les circulations connaissent de nombreuses transformations. Il s'agit à chaque fois d'adapter les locaux aux besoins du moment. (OPAN, fonds ISCP n°851)

Simulation de tenture, décor néogothique ou évocation de boiserie, la succession de papiers peints du 19^e siècle retrouvés dans l'antichambre en 1912 rappelle le soin accordé à l'apparence de cet espace. (OPAN, fonds ISCP n°375)



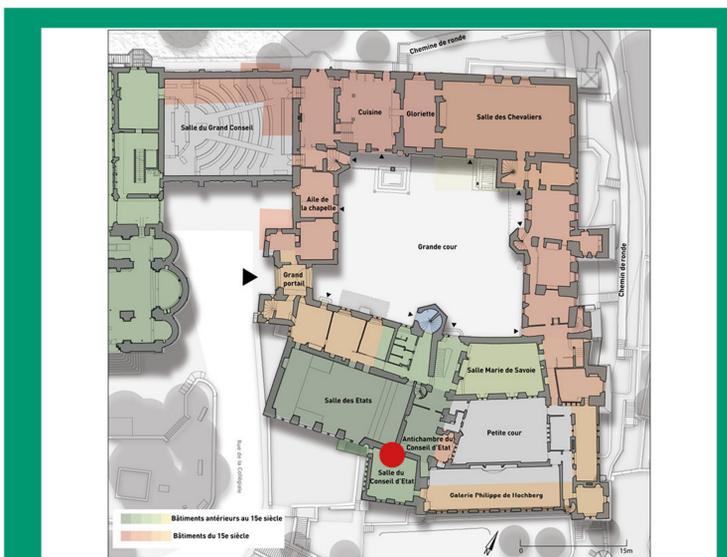
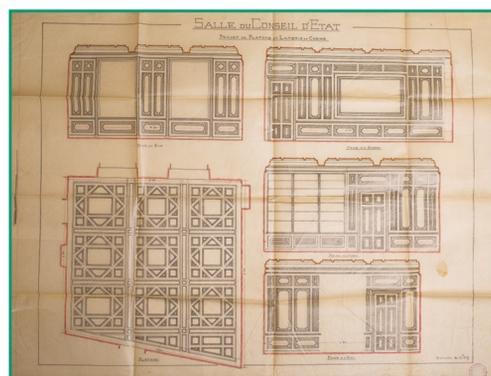
Un espace réservé au Conseil d'État

Suite à la révolution de 1848, les locaux dévolus au gouverneur sont récupérés par les autorités républicaines, la salle des États accueillant pour un temps la nouvelle assemblée législative, le Grand Conseil.

En 1898, en prévision des festivités du Cinquantenaire de la République, le Conseil d'État regrette que le château ne renferme aucune « salle de style », « d'un certain cachet » ou « à caractère suisse » à montrer aux invités de marque. Le choix de cet aménagement suscite un débat stylistique nourri : faut-il retenir un style roman en harmonie avec la façade extérieure du « palais roman » ou privilégier un style Renaissance en lien avec les écussons reconstitués sur la façade sud de la galerie Philippe de Hochberg ?

Au tournant des années 1940-1950, cette ambiance n'est plus en adéquation avec l'esprit du moment, conduisant au démontage des boiseries et au renouvellement complet du mobilier ; le plafond du 19^e siècle demeure en place jusqu'au milieu des années 1980.

Le don à l'État de Neuchâtel du fonds d'archives Béguin, regroupant le travail de trois générations d'architectes, a permis de retrouver le projet débattu en 1898. (OAEN, fonds Béguin)



Bâtie sur le Seyon pour le roi de Bourgogne Rodolphe III peu avant 1011, la forteresse de *Novum Castellum* occupe toute la colline et comprend à l'emplacement du Château actuel une vaste *aula* (grande salle), qui constitue depuis le 12^e siècle, le cœur de la résidence des seigneurs de Neuchâtel.

Dès le 14^e siècle mais surtout durant la seconde moitié du 15^e siècle, les comtes de Neuchâtel se lancent dans d'importants travaux d'agrandissement correspondant à la construction des bâtiments qui bordent la grande cour et la petite cour, au nord et à l'est de la résidence primitive.

Le Château dispose désormais :

- de trois nouvelles ailes qui flanquent la grande cour ;
- d'élégantes tourelles d'escalier ;
- d'une chapelle seigneuriale ;
- d'une galerie belvédère (la galerie Philippe de Hochberg) ;
- de salles d'apparat et d'appartements au goût du jour ;
- d'un monumental portail d'entrée.

Ces aménagements illustrent le désir qu'ont les seigneurs issus des familles de Fribourg-en-Brigaud et Hochberg de donner au Château de Neuchâtel une magnificence et des équipements en rapport avec leur statut auprès des cours de Bourgogne puis de France.

En 1898, le Conseil d'État choisit de siéger dans une ambiance néo-Renaissance inspirée d'exemples locaux comme la salle de l'hôtel de ville du Landeron. (OPAN, fonds ISCP n°4187, photo Ernest Sauser, 1933)

